



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-47742>

Département(s) de publication : 19

Annonce n° 26-47742

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-6894

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Donzenac

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21190720900012

Ville : Donzenac

Code postal : 19270

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 19

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire

Code CPV principal - Descripteur principal : 71200000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation est passée suivant une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

Critères d'attribution : Critère n°1 : Valeur technique de l'offre (pondération 60% noté sur 20) Critère n°2 : Prix de la mission (pondération 40% noté sur 20)

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le marché a été attribué à la SARL Agence Clary² Architectes. Montant de l'offre retenue : 128 510 € HT (101 010 € HT pour la solution de base mission EXE + 27 500 € HT pour la variante exigée mission OPC). Date de signature du marché : 28/04/2026 Date de notification du marché : 28/04/2026 Voies de recours : Organe chargé des procédures de recours : Tribunal administratif de LIMOGES - 1 Cours Vergniaud - 87000 LIMOGES Les candidats disposent des voies de recours suivantes : - Le Référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative) après la signature du

contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 551-7 du CJA. - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat. -,Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/05/2026